

Chapitre 1 : La Révolution française et l'Empire, une nouvelle conception de la nation

Synthèse

 Pages 28-29 – Point de passage

Le procès de Louis XVI, décembre 1792 - janvier 1793

Depuis l'insurrection du 10 août 1792, Louis XVI est déchu et incarcéré à la prison du Temple avec sa famille. En septembre 1792, la Convention établit la première République et décide de juger l'ancien roi. Le procès se tient du 10 décembre 1792 au 20 janvier 1793, dans un contexte de crise économique et de guerre.

Des chefs d'accusation politiques

- **La trahison** : Sur les quarante chefs d'accusation, la trahison est l'une des inculpations centrales. Elle repose en particulier sur la tentative de fuite de la famille royale à Varennes en juin 1791, événement qui suscite la défiance irréversible d'une large part de la population et met au jour la duplicité du roi.
- **Les liens avec la Contre-Révolution** : Louis XVI est également accusé d'être complice de la Contre-Révolution mais aussi des princes étrangers en guerre contre la France depuis avril 1792. Il est ainsi jugé responsable de l'invasion du territoire et des menaces sur Paris à l'été 1792.

Des débats marqués par les clivages politiques

- **La position des Montagnards** : Pour les députés Montagnards comme Saint Just ou Robespierre, pressés par les sans-culottes parisiens très hostiles au roi, le procès reflète la lutte de deux régimes : la République ne peut survivre quand celui qui incarne la royauté est toujours vivant, coupable en outre de guerre et de répression.
- **La position des députés modérés** : Les députés Girondins, bien que partisans du procès, sont plus hésitants sur la sentence encourue. Ils redoutent les risques de guerre civile et de coalition européenne contre la France que la mort immédiate du roi pourrait susciter.
- **La défense de Louis XVI** : Le roi est interrogé et ses avocats élaborent sa défense sur des arguments juridiques et la réfutation des chefs d'accusation. Mais les plaidoiries, suivies d'une courte déclaration de Louis XVI, ne peuvent emporter l'adhésion.

La mort de Louis XVI

- **Le verdict sous tension** : Les divergences des députés s'expriment lors des votes par appel nominal. La très grande majorité des députés reconnaissent Louis XVI coupable. Puis, après des opérations de vote prolongées, 387 députés sur 721 décident la mort sans conditions. Certains tentent alors vainement d'obtenir le sursis.
- **L'exécution publique** : Le 21 janvier, le roi est donc exécuté place de la Révolution, devant une foule nombreuse. Cet événement est perçu dès cette époque comme une condamnation de la monarchie et comme un acte fondateur de la République.